L'avènement d'une épistémologie politique dans l'oeuvrede François Perroux.

Daniel Dufourt

▶ **To cite this version:**

Daniel Dufourt. L'avènement d'une épistémologie politique dans l'oeuvrede François Perroux.. Economies et sociétés. Série Philosophie et Science de l'Homme, 2009, M 33 (N°3 2009), pp.419-447. halshs-00389229

HAL Id: halshs-00389229
https://shs.hal.science/halshs-00389229

Submitted on 28 May 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In *Économies et Sociétés*, Série « Philosophie et science de l'homme », M, n° 1, 3/2009, p. 419-447

L'avènement d'une épistémologie politique dans l'œuvre de François Perroux

Daniel Dufourt,

Université de Lyon, Institut d'Études Politiques, EA 4148 (GREPH)

Une préoccupation essentielle structure l'œuvre de F. Perroux : celle d'assujettir l'investigation scientifique en économie aux exigences d'une épistémologie politique. L'étude de ses œuvres majeures publiées entre 1926 et 1941 montre que l'analyse économique, si elle ne veut pas être ravalée au niveau d'outils en eux-mêmes dépourvus de signification, doit être mobilisée en fonction d'une théorie de la connaissance qui récuse l'idée que la connaissance scientifique puisse être un reflet transcendant de la réalité. Elle se détermine et est imbriquée dans des pratiques sociales, des quêtes identitaires, des normes, des rhétoriques, des artefacts et des institutions. Ce sont les caractères de cette épistémologie politique et leurs effets sur les apports théoriques de F. Perroux qui sont ici mis en évidence.

The main concern which structures F. Perroux's work is to submit scientific investigation in economy to the demands of a political epistemology. The study of his main works published between 1926 and 1941 shows that the economic analysis, if it doesn't want to be reduced only to the level of stools themselves deprived of any meaning, must be interpreted according to a theory of knowledge which objects to scientific knowledge being a transcendent reflection of the reality. It is linked to social practices, identity quests, norms, rhetorics, artefacts and institutions. The features of this political epistemology and their results on theoretical contents described by F. Perroux are here demonstrated.

Dans sa Théorie générale du progrès économique, François Perroux brocarde les « hommes du produit net » [1]. Ils s'autoriseraient trop souvent à oublier la «puissance et la dignité des créations collectives». Ce sont elles, en effet, qui spécifient la nature de la dynamique d'encadrement dont l'élucidation commande la compréhension du contenu et des formes des équilibres économiques tels qu'ils se manifestent dans une structure économique et sociale déterminée. Cette conception du progrès économique comme produit joint des deux données structurelles essentielles que sont le complexe de monopoles collectifs et la coalition de classes dominantes est la marque de l'originalité foncière de l'œuvre de F. Perroux, la seule au XX^e siècle à s'enraciner dans une épistémologie politique [2] et historique explicitement revendiquée [3].

Dès lors la genèse théorique de l'œuvre de François Perroux dans l'entre-deux guerres mérite un examen particulièrement attentif puisqu'elle correspond à la phase de formation de l'équation personnelle de l'auteur et à la conquête de cette position particulièrement originale qu'il occupera dans la pensée économique française du XX^e siècle.

Son équation personnelle peut être saisie à travers trois étapes significatives : l'achèvement de sa thèse ; le début de ses pérégrinations en Allemagne, Autriche, en Italie et au Portugal ; sa collaboration à la revue Esprit. La thèse de F. Perroux retient l'attention par l'originalité de sa méthode qui rompt avec les préceptes traditionnels en vigueur et marque le début d'une réflexion ininterrompue sur les relations entre connaissance et action. Ses pérégrinations le convainquent, d'une part, de la supériorité de la théorie marginaliste de la valeur sur celle de l'équilibre économique général sous le double registre du but de l'explication économique et de l'étendue du domaine dans lequel elle se meut, et, d'autre part, de la nécessité de forger aux degrés d'abstrac-

---

[1] Expression désignant les économistes, qu'il emprunte à l'ouvrage « *La femme* » de J. Michelet.

[2] Par « épistémologie politique » nous entendons l'étude des transformations des comportements des différents groupes sociaux et des représentations du monde qu'ils véhiculent, ainsi que des enjeux de pouvoir associés à ces transformations, appliquée à l'analyse des conditions de production d'une connaissance particulière, ici la connaissance économique.

[3] Dans « *La méthode de l'économie généralisée* » François Perroux explicite la différence entre l'économie, savoir professionnel, et l'économie d'intention scientifique, se réclamant de l'épistémologie politique : « Un économiste, supposé qu'il n'aît aucun soupçon de la sociologie de la connaissance et qu'il accepte consciemment ou non les procédés et les résultats de la société capitaliste, doit nécessairement considérer comme extrascientifique, extérieur à la forme de savoir *qu'il préfère*, tout essai de redécouvrir les éléments éliminés par la conceptualisation courante ». *L'économie du XX^e siècle*, 2ème édition, PUF, 1964, p.589.

tion pertinents des concepts intermédiaires permettant le passage de la théorie pure à la politique économique concrète.

Enfin, l'adhésion de F. Perroux au courant personnaliste qui, autour d'Emmanuel Mounier anime la revue Esprit, explique pourquoi il verra dans la Communauté de travail une alternative au capitalisme libéral et au socialisme à la française, tous deux mis en échec par la crise. Cette adhésion réconcilie momentanément les exigences du militant chrétien, et de l'intellectuel engagé.

I. – DE L'ANALYSE STRUCTURALE DU CAPITALISME AUX LOGIQUES D'ACTEURS : IMPLICATION RELATIVE AU STATUT DE LA CONNAISSANCE EN ÉCONOMIE

Dès la rédaction de sa thèse, publiée en 1926, F. Perroux se situe sur une trajectoire théorique inédite et féconde. Il affirme, en effet, la nécessaire unité dans la pratique scientifique de l'économiste des éléments puisés aux trois sources de sa réflexion : l'élaboration théorique abstraite orientée vers la construction des concepts ; l'appréhension raisonnée du réel en vue de l'action par la recherche des uniformités pertinentes ; la réflexion philosophique et éthique qui fonde et oriente cette action au service du bien commun en prescrivant des règles. Si F. Perroux reconnaît pleinement la nécessité de la théorie pure, il l'assoit cependant sur d'autres fondements que ceux que constituent des jugements *a priori* sur l'essence des phénomènes économiques. Au nom d'une pratique scientifique qui ne s'abandonne ni aux séductions des conceptualisations implicitement normatives, ni aux préjugés de l'idéal positiviste d'une science libérée des valeurs, il revendique pour la construction des éléments de théorie pure le statut d'une étape préalable dans un processus complexe d'analyse, qui en comporte nécessairement d'autres. La deuxième étape est, en effet, celle qui règle les rapports entre économie pure et interprétation raisonnée de processus sociaux historiquement situés. C'est au cœur de cette deuxième étape que F. Perroux élabore les règles d'une méthode qui permet le passage du concept d'attente, le plus général et le plus abstrait, au concept définitif, aux connotations spécifiées permettant de saisir des classes phénomènes réels rigoureusement établies. En ce sens toute théorie économique à visée opérationnelle recouvre un domaine d'application étroitement circonscrit.

Mais l'activité scientifique de l'économiste ne saurait se réduire à l'attitude d'un spectateur impuissant, qui se bornerait à l'aide de son

appareil d'analyse à « reconnaître » les faits tels que la théorie les a construits dans le flot incessant des phénomènes qu'il observe. Cette activité doit promouvoir et fonder une action transformatrice du réel, appelée par une conception raisonnable du bien être social. L'économiste, en effet, n'a pas vocation seulement à expliquer et prévoir : il lui faut, au terme d'une règle qui est l'expression de son adhésion volontaire à un impératif civique, voire moral, proposer des plans d'action ou, à défaut, statuer sur l'opportunité de tels plans, visant tant à améliorer les situations individuelles qu'à construire les bases d'un processus dynamique de transformation des structures de l'économie nationale.

Après avoir rappelé les principes de la méthode originale que F. Perroux élabore dès 1926 dans sa thèse sur le profit et dont il rappelle dans son introduction de 1935 à la théorie de l'évolution de J. Schumpeter, les caractères et les enjeux à propos de l'examen de la théorie de la répartition ; nous montrerons les innovations théoriques que la mise en œuvre de cette méthode suscite dans la production scientifique de F. Perroux dans l'entre-deux guerres.

I.1. Les principes de la méthode de F. Perroux

F. Perroux s'interroge, en premier lieu, sur les règles de construction des concepts, sur leur spécificité en sciences sociales, puis sur la nature de l'explication économique, et enfin sur les finalités de la réflexion théorique. Réfutant, d'une part, la démarche consistant à construire *a priori* une définition que l'on adapterait ensuite aux faits, et, d'autre part, celle consistant à procéder à partir de la littérature disponible à une analyse (le contenu des notions courantes), F. Perroux affirme la nécessité de partir de « prémisses fournies par l'expérience et l'observation courante » [Perroux F. (1926), p. 431] De ces prémisses il est possible de dégager des uniformités qui ont trait soit à la genèse, soit au déroulement normal des phénomènes étudiés. À partir de ce travail préalable, il est possible de classer les phénomènes en groupes cohérents. Cette double tâche de recherche des uniformités et d'identification des relations, des rapports non casuels, étant achevée, il est possible d'élaborer un concept d'attente [4]. Il s'agit, en d'autres termes, dans une phase encore préliminaire de la réflexion théorique, de construire un outil heuristique permettant de classer les phénomènes et d'identifier leurs relations et dont l'application conduira à

[4] Sur la nécessité du concept d'attente, *cf.* F. Perroux (1926), p. 16.

l'élaboration du concept définitif, qui aura cette qualité en considération du but de l'investigation propre au chercheur et de l'étendue du domaine où celui-ci a entendu conduire sa réflexion. Le concept définitif est donc « un jugement d'existence exprimant des relations soit vérifiées (loi), soit supposées (hypothèses) entre les phénomènes économiques » [Perroux F. (1926), p. 17]

La spécificité des concepts en sciences sociales réside en ce que leurs connotations ne consistent pas en propriétés abstraites comme dans le cas des concepts mathématiques, ni en faits généraux et permanents susceptibles de vérification expérimentale directe, comme dans le cas des sciences naturelles. La connotation du concept économique est, en outre, essentiellement évolutive. D'une part, la réalité économique se transforme et les généralisations trop hâtives sont périodiquement sujettes à révision, et, d'autre part, « le concept économique exerce une répercussion sur nos croyances et nos intérêts, et inversement nous sommes naturellement portés à le construire en fonction de ces intérêts et de ces croyances. Ainsi naissent des concepts à forme appréciative, c'est-à-dire qui impliquent des jugements de valeur, au lieu de ne contenir que des éléments de description pure » [Perroux F. (1926), p. 1-5].

À partir de là, des règles non arbitraires de démarcation entre énoncés théoriques et énoncés doctrinaux peuvent être formulées. La théorie rassemble en un tout structuré des jugements d'existence exprimés sous la forme de concepts définitifs. La doctrine désigne un corps de jugements de valeur et de règles. Bien que ne se situant ni sur le même registre, ni n'obéissant aux mêmes finalités, la recherche doctrinale tout autant que la recherche théorique est nécessaire à l'activité scientifique à un double point de vue : elle permet d'expliciter les tenants et aboutissants des concepts à forme appréciative, elle constitue souvent la source originelle des interrogations au principe de la formation des concepts d'attente.

La nature de l'explication économique se déduit alors aisément des prémisses ainsi posées. Commençons par expliciter sa finalité avant d'en examiner les modalités. « Pour qu'un schéma (théorique) soit correct, nous dit F. Perroux, il faut qu'il permette de restituer la réalité, c'est à dire qu'à partir de lui, par adjonction successive de détails, on puisse progressivement retrouver l'objet ou le phénomène concret étudié » [F. Perroux (1935), p. 42].

Dans cette perspective, l'explication économique est conçue comme un processus constitué de la recherche du concept et de la découverte des uniformités, et débouchant sur l'énoncé d'une règle. Par règle,

F. Perroux entend « tout mode d'action obligatoire, que la contrainte soit interne (adhésion volontaire) ou externe (pouvoir public) » [Perroux F. (1926), p. 17]. On le voit, la science économique est avant tout selon l'auteur une science des comportements qui fait toutefois une place essentielle à l'autonomie des acteurs. En effet, l'énoncé de la règle, dont on comprend qu'il constitue le couronnement de l'investigation théorique relative aux logiques d'action économique, suppose la résolution de trois opérations que l'auteur appelle le problème du but, le problème de la qualification, et le problème de l'action. La question du but est fondamentale car elle ne se confond pas avec celle de fonction: si l'on peut légitimement envisager le fonctionnement de l'organisation, support matériel de l'institution entreprise, en référence à une logique de situation, il n'en va pas de même de l'idée d'œuvre sociale qui manifeste l'autonomie des acteurs dans la détermination des objectifs, au regard de toute logique de situation, au moment où ils ont fondé la dite institution. Le problème de la qualification surgit des rapports de convenance ou de disconvenance constatés entre l'idéal dégagé par la règle et le fonctionnement réel des institutions. Enfin, le problème de l'action est celui des instruments les plus efficaces pour mettre en conformité les institutions avec l'idéal posé par la règle. Afin de caractériser les enjeux de cette conception de l'explication économique F. Perroux précise : « c'est cet ensemble de problèmes, extrêmement complexe, que l'on pose implicitement lorsque, sans plus de précisions, on étudie la *légitimité* d'une institution » [Perroux F. (1926), p. 18, souligné par nous].

Ainsi les finalités de la réflexion théorique en économie sont nettement posées: il ne s'agit pas seulement de comprendre les phénomènes économiques, ni de se borner à énoncer des règles pour l'action, il faut encore rendre compte des circonstances dans lesquelles l'existence des institutions et les préceptes qui guident l'action sont légitimes ou non. Cette position est, en définitive, assez proche de celle des économistes institutionnalistes américains de l'entre-deux guerres telle que la relate aujourd'hui W. Dugger [5].

I.2. L'application de la méthode : l'analyse critique des théories de la répartition.

La thèse de F. Perroux porte sur le problème du profit. Il s'agit manifestement pour lui de dépasser les résultats acquis en France à la

---

[5] *Cf.* W.M. Dugger (1992) Underground Economics. A Decade of Institutionalist Dissent. Introduction pp. XVII-XV-XX, M.F. Scharpe Inc., New-York.

veille de la première guerre mondiale par les spécialistes de la répartition et qui s'expriment sous la forme d'une distinction entre revenus abstraits et revenus concrets et par la recherche des conditions de passage des uns aux autres. Ainsi A. Aftalion, dans l'immédiat après-guerre, considère encore « qu'il est préférable de renoncer à tout essai d'une théorie unitaire, d'une théorie synthétique du profit » [Aftalion A. (1923), p. 42] et analyse le profit concret comme un revenu composite comportant notamment des rentes de conjoncture. Toutefois, A. Aftalion manifeste une grande difficulté à formuler les règles de passage du profit, comme revenu dynamique abstrait qui rend essentiellement compte du pouvoir créateur de l'entrepreneur, au profit d'entreprise, revenu concret. F. Perroux résoud cette difficulté centrale à travers une étude des théories du profit de Platon à W. Rathenau conduite, non selon les canons d'une histoire de l'analyse économique dont Maffeo Pantaleoni [6] a, selon lui, fourni le premier une illustration exemplaire; mais selon une recherche qui vise à dégager les ingrédients essentiels d'une théorie de la répartition et qui par conséquent, s'intéresse prioritairement au contexte théorique de l'élaboration des différents critères d'analyse susceptibles d'en constituer les noyaux durs. Aussi, au terme de la première partie de sa thèse, où il envisage successivement les théories de la répartition sous l'angle de la rémunération des services d'un bien économique puis d'un agent économique, et enfin sous l'angle des déséquilibres liés à la conjoncture, F. Perroux parvient-il à énoncer le fil conducteur de toute théorie de la répartition. Ce fil conducteur, seul capable de servir de lien scientifiquement fondé entre des concepts liés à la théorie abstraite et des concepts à forme appréciative permettant l'évaluation des mouvements de la répartition concrète réelle, réside, d'une part, dans l'analyse du déséquilibre entre l'usage et le coût (des facteurs), et d'autre part, dans l'analyse du déséquilibre entre la valeur produite et la valeur appropriée. Alors que l'étude du premier déséquilibre permet de statuer sur l'efficience de la répartition, celle du second conduit à statuer sur sa légitimité.

Au terme de cette première étape, les bases de la distinction entre le revenu comme catégorie économique et le revenu comme catégorie historico-juridique apparaissent clairement ainsi que les principes du passage d'une théorie économique abstraite des revenus de facteurs à une théorie sociologique des revenus concrets d'institutions. La théo-

---

[6] *Cf.* Maffeo Pantaleaoni, Dei criteri que devono informare la storia delle dottrine economiche *in Erotemi di economia*, Bari, 1925.

rie économique abstraite des revenus de facteurs énonce des critères d'analyse fonctionnelle de la répartition tandis que la théorie sociologique des revenus concrets d'agents énonce des critères d'analyse servant de fondement à une politique économique. La théorie économique abstraite s'intéresse à des revenus présentant la triple caractéristique d'être stipulés, donc « imputables à un ordre déterminé de faits volontaires », de posséder un caractère de périodicité et de revêtir une forme régulière. Selon F. Perroux, la théorie de l'imputation parce qu'elle fait abstraction des agents qui apportent les facteurs et des agents qui touchent le produit, « conduit à la notion de revenu abstrait de facteur et par là à une théorie unitaire de tous les facteurs de la production » [F. Perroux (1935), p. 34]. Si toutefois, l'on s'en tenait là, c'est à dire « si l'on se privait d'établir les chaînons intermédiaires entre une théorie abstraite et la réalité, on se condamnerait à présenter une explication économique incomplète » (*ibidem*, p. 39). Il s'agit, en effet, de rendre compte des revenus concrets d'agents qui constituent les seules réalités observables directement, et susceptibles d'être enregistrées par la statistique. Ce sont là aussi les seules réalités sur lesquelles puisse intervenir les acteurs de la politique économique concrète. Selon F. Perroux tout revenu concret d'agent contient des revenus abstraits de facteurs. Aussi, pour faire la théorie des revenus concrets d'agents, convient-il de s'intéresser en priorité aux trois institutions, supports d'un ensemble de différences entre produit et coût exprimées en monnaie et résultats d'une série homogène de faits volontaires : l'institution du prêt à intérêt, l'institution du louage de services sous forme de contrat libre, l'institution entreprise. Le profit, revenu concret rattaché à l'institution entreprise [7] est ainsi un revenu complexe présentant une unité organique : il s'oppose au salaire et à l'intérêt qui sont des revenus stipulés et à la rente, qui n'est pas comme le profit, un revenu autonome, mais une « modalité », sous laquelle s'expriment dans le champ de la répartition les effets de la concurrence imparfaite.

Après avoir ainsi montré les effets de la méthode de F. Perroux sur l'analyse de la répartition, nous allons examiner les innovations théoriques que l'emploi de cette méthode a suscitées sur d'autres plans.

---

[7] « Les revenus concrets ne sont pas le produit d'un facteur mais doivent être rattachés à une institution » [Perroux F. (1926), p. 32].

I.3. Les principales innovations théoriques de l'entre-deux guerres

Si l'on met à part le texte majeur de la période et qui est l'introduction à la théorie de l'évolution de Schumpeter, les innovations théoriques résultent d'un approfondissement continuel de la méthode d'analyse inventée par F. Perroux et qui le porte à prêter toujours d'avantage d'attention aux conditions de passage de la théorie pure aux réalités. C'est ainsi qu'il développera une analyse originale du capitalisme et des structures des capitalismes nationaux à l'occasion de ses investigations sur les concepts de groupe industriel et de société d'économie mixte et qu'il fixera les ambitions et les limites de la recherche des fondements de la politique économique dans ses essais sur Capitalisme et communauté de travail et dans son cours d'économie politique consacré à la « valeur des biens ».

S'interrogeant en 1938 dans la revue Esprit sur le mot capitalisme, F. Perroux relève à titre d'observation liminaire une opposition fondamentale entre « ceux qui poursuivent la continuité historique et ceux qui sont préoccupés de discontinuité » [Perroux F. (1938 a) p. 718], les premiers cherchant à comprendre ce qu'il y a de commun entre les phases historiques successives de l'évolution économique et les seconds s'efforçant de penser la différence historique. Ce constat préalable d'un divorce entre théorie et histoire économique ne peut satisfaire l'analyste. D'où la nécessité de comprendre le capitalisme « comme le résultat de séries causales relativement indépendantes qui se croisent à un moment donné de l'histoire » (*ibid*., p. 721). Dans cette perspective le capitalisme est identifié à « une zone de condensation d'éléments qui, sans doute, existaient avant lui, mais ne s'étaient pas imbriqués et jamais ne s'étaient montrés ensemble, avec les interactions qu'ils admettent et l'intensité que chacun revêt lorsqu'il s'est enfin développé » (*ibid*., p. 721). Ainsi l'élaboration théorique place-t-elle au centre de la conciliation entre les exigences de l'analyse économique et celles de l'analyse historique la recherche des institutions essentielles. Pour F. Perroux l'institution cardinale du capitalisme est l'entreprise. Parallèlement à cette analyse des institutions il convient de préciser les structures qui déterminent le fonctionnement et orientent l'évolution du système capitaliste. Cette démarche en deux temps, le premier tendu vers l'abstraction et le second vers le retour aux réalités fondamentales, permet de dépasser la réflexion considérée à l'époque par F. Perroux comme la plus achevée, celle de W. Sombart. Celui-ci définit tout système économique par une technique, une orga-

nisation et un esprit. Or, nous dit F. Perroux, l'essentiel n'est pas dans tel ou tel élément : « une technique isolée n'a aucun sens. Une règle de droit isolée n'a pas davantage de sens » [Perroux F. (1938) p. 723]. Ainsi la liberté et la concurrence ne sont pas des caractéristiques essentielles du capitalisme. En revanche, l'entreprise se distingue des exploitations pré-capitalistes par le fait qu'elle permet de surmonter la séparation des forces de travail et des autres facteurs de production par une « conjonction fonctionnelle », qui se réalise « par voie de contrats (contrats de travail *stricto sensu*, c'est à dire impliquant ordres donnés et reçus) et par voie d'ajustements et de disciplines techniques » (*ibid*., p. 727).

Dès 1932, à l'occasion de deux conférences prononcées à l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Bruxelles, sur « la France, économie équilibrée », F. Perroux a exposé les termes d'une analyse recherchant les facteurs de l'équilibre d'une structure et a posé les jalons « d'une théorie des structures conçue comme un anneau indispensable entre la théorie pure de l'activité économique et la recherche historique et monographique » [Perroux F. (1939) p. 282]. Dans une perspective dynamique, si l'on cherche à comprendre par exemple, comment les contacts et conflits de la puissance publique et des intérêts privés interfèrent avec cette donnée structurale que constitue la coïncidence entre la propriété sur les biens et le pouvoir économique sur les biens, propre à l'entreprise capitaliste, F. Perroux propose de le faire en référence à une tendance présumée de l'évolution du capitalisme et appréhendée à l'aide du concept de « socialisation ». « La socialisation, sera réalisée quand 1) à la gestion libre des biens de production appropriés privativement se substitue une gestion par la collectivité suivant un plan consciemment déterminé et voulu par l'ensemble du groupe humain considéré ; 2) quand le but du système n'est pas le plus grand gain monétaire, mais la satisfaction directe et la plus complète des besoins de tous les individus qui constituent le groupe humain en question », [Perroux F. (1933 a) p. 1280]. Pour savoir, par exemple si la société d'économie mixte est ou non un instrument de socialisation de l'économie nationale, il convient d'en déterminer la signification au regard des faits de propriété, au regard des pouvoirs de gestion et des buts poursuivis. La réponse à la question posée n'a pas de validité universelle : elle est toujours relative aux données politiques et aux structures particulières propres à chaque capitalisme national. Ainsi F. Perroux n'a pas de peine à montrer que la société d'économie mixte a constitué un moyen de limiter le nombre et l'étendue des exploitations étatisées ou municipalisées ; un instrument de protection

d'un capitalisme national « en tant que national » ; et un outil pour servir l'expansion territoriale d'un capitalisme national. Dans d'autres circonstances, il est vrai, « il arrive fréquemment que la séparation de la propriété et de la gestion, à la différence de ce qui se passe dans la sphère du capitalisme privé, tourne non pas au plus grand avantage d'une élite capitaliste, mais au plus grand avantage de la collectivité ». (*ibid*., p.1290). Enfin, l'histoire économique des communes montre en Allemagne que la société d'économie mixte peut aussi être « une institution parasitaire de l'économie publique » (*ibid*., p. 1303).

Une autre illustration de la méthode d'analyse structurale du capitalisme chère à François Perroux nous est fournie par son article sur la notion de groupe industriel. Prenant acte de ce que le plus souvent les transformations de la terminologie soulignent l'évolution des institutions, F. Perroux souhaite répondre à la question suivante : le vocable de groupe industriel exprime-t-il une réalité autonome que les notions de cartels et de trusts ne peuvent traduire ? [Perroux F. (1931)] Après avoir procédé à une analyse minutieuse des travaux tant théoriques qu'empiriques réalisés sur la question en Allemagne et en Italie, F. Perroux est conduit à situer le groupe industriel successivement en référence à une classification des formes de la concentration et à une classification de la nature des entreprises adhérentes et des liens qui les constituent en groupe. Au terme de cette investigation rigoureuse et détaillée, F. Perroux peut apporter une réponse affirmative (quoique nuancée) à la question qu'il s'était posée au départ.

Pour terminer ce bref panorama des innovations théoriques dans l'œuvre de F. Perroux de l'entre-deux guerres, il conviendrait d'insister sur l'originalité de sa critique du marginalisme autrichien et sur la perspicacité et la profondeur de son analyse des caractères antinomiques du calcul économique et de la décision politique. S'agissant de l'évaluation critique du marginalisme et du néo-marginalisme autrichien, l'œuvre de F. Perroux dans l'entre-deux guerres conduit à deux acquis fondamentaux. D'une part, la reconnaissance de la supériorité de la théorie marginaliste sur celle de l'équilibre économique général est affirmée au regard des mérites d'une théorie de la valeur seule réputée expliquer les uniformités fondamentales concernant l'évaluation et la valeur. L'évaluation est toujours faite par un ou des individus, elle concerne des emplois et des services, elle se fait à la marge compte tenu de tous les biens et de tous les emplois, l'évaluation d'un moyen de production est toujours dérivée ; la valeur est toujours déterminée en relation avec l'abondance, l'échange et l'effort. D'autre part, la critique de la théorie de l'évolution de Schumpeter conduit à mettre en

évidence deux prétentions inconciliables : celle de satisfaire aux exigences d'universalité de l'école autrichienne et celle de répondre aux préoccupations visant à restituer la singularité des phénomènes, propre à l'école historique allemande [8].

S'agissant de l'opposition entre calcul économique et décision politique, F. Perroux la qualifie ainsi : « la loi des calculs qui tendent à la maximisation de l'utilité individuelle par les sujets n'est pas la loi des calculs qui tendent à l'obtention du plus grand avantage collectif » [Perroux F. (1941) p. 295]. Les raisons qui permettent de fonder scientifiquement cette opposition tiennent à une triple limitation du calcul économique.

Alors que la décision politique s'applique à des ensembles étendus, concerne des événements qui s'enchaînent sur des décades, et intègre des services non évaluables et des utilités diffuses qu'elle contribue à créer, le calcul économique est limité dans l'espace, dans le temps et quant à son objet. F. Perroux est dès lors conduit à énoncer ce qui lui paraît être la contradiction fondamentale du capitalisme: « la contradiction entre l'ampleur d'action que permet ou impose l'évolution de sa technique et la limitation de la capacité du calcul économique même chez les sujets les plus doués » [Perroux F. (1941) p. 295]. Cette contradiction identifiée à partir de la réflexion théorique en recèle une autre plus fondamentale, sur le plan pratique : « L'utilité subjective et l'avantage collectif ne se confondent pas, et même s'ils peuvent être définis et étudiés par les mêmes moyens en théorie, ils ne s'apprécient pas par des opérations mentales comparables en pratique » (*Ibidem*, p. 297).

II. – LA CRISE DE STRUCTURE COMME MATRICE DE LA CRISE DES SAVOIRS INSTITUÉS

Dans l'entre-deux guerres, François Perroux déploie une activité intense, pour éclairer les choix de politique économique, dans deux directions : l'analyse des relations internationales et l'analyse des solutions applicables à des capitalismes nationaux en proie à une crise de structures. Dans certains cas, ces deux démarches peuvent converger comme l'atteste le texte de la conférence intitulée : « Verständigungsmöglichkeiten des deutschen und französischen Wirtschaft » radio-

[8] *Cf.* F. Perroux (1935) I concetti di statica et dynamica secondo Giuseppe Schumpeter, Rivista Internazionale di Scienze Sociali, Vol , VI, fasc. 1, p. 14.

diffusée à Francfort sur le Main le 16 mai 1931. Après avoir présenté les caractères de la sociologie des relations internationales élaborée par F. Perroux dans l'entre-deux guerres, nous étudierons les réponses qu'il entendait apporter au lancinant problème que soulève la crise du capitalisme de grandes unités.

II.1. Les relations internationales, terrain privilégié d'études des phénomènes de domination et d'emprise de structure

a) Les relations franco-allemandes

Dans le texte auquel nous venons de faire allusion, et qui fut publié dans la Revue de l'Université de Lyon en 1932, F. Perroux tente de répondre à la question suivante : « L'Économie conspire-t-elle à rapprocher ou à désunir les deux peuples, français et allemand ? ». Après avoir rappelé la forte complémentarité qui existe entre les structures des appareils productifs de chacune des deux économies nationales considérées [9], F. Perroux procède successivement à l'analyse des éléments de solidarité qui existent entre l'économie allemande et l'économie française, puis à celle des occasions de conflit qui menacent leur avenir.

Les éléments de solidarité entre les deux économies tiennent, d'une part, aux accords conclus, soit d'État à État, soit entre groupes industriels, et d'autre part, à l'intensification des échanges de marchandises et de capitaux entre les deux nations.

Sur le premier point, F. Perroux rappelle l'importance de l'accord commercial franco-allemand du 17 août 1927 qui rétablit entre les deux pays l'application réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, suspendue depuis janvier 1925, date à laquelle l'Allemagne ne se trouvait plus tenue aux termes du traité de Versailles de l'accorder aux puissances alliées ou associées. Mais les liens conventionnels signés entre les groupes industriels lui paraissent plus significatifs encore, étant donné que ces groupes « tendent à exercer une souveraineté de fait dans les relations nationales on internationales », et qu'ils « se sont entendus pour substituer à une concurrence destructrice une organisation rationnelle du marché » [Perroux F. (1932), p. 50]. F. Per-

[9] « Nous avons une puissance d'épargne considérable ; l'Allemagne est relativement pauvre en capitaux. L'industrie allemande s'applique surtout à une production massive d'articles de série en vue de l'exportation, l'industrie française exporte principalement des produits de luxe ou des produits dits de "qualité" ». [Perroux F. (1932), p. 44].

roux passe alors en revue, outre le pacte du 30 septembre 1926 entre industriels français, allemands, belges et luxembourgeois de l'acier, les ententes européennes des producteurs d'aluminium, de superphosphates, de stéarine, de wagons, de ciment, de lampes à incandescence, de zinc et de benzol.

Sur le deuxième point, il montre que depuis le début de 1929 l'Allemagne dégage dans ses échanges industriels avec la France un excédent et que ceci corrobore un phénomène dont les responsables politiques et les opinions publiques n'ont pas pris l'exacte mesure, à savoir « la reconstitution depuis 1926 de l'industrie allemande sous le double rapport de la technique et de l'organisation » (*ibidem*, p. 56). Sans doute, cette reconstitution a-t-elle été faite grâce à des emprunts extérieurs et notamment des crédits à court terme, mais le fait est qu'en 1931 l'ensemble de la production allemande était supérieure au niveau d'avant guerre.

S'agissant des mouvements de capitaux, F. Perroux observe que l'on ne peut reprocher aux banques françaises, légitimement inquiètes après les élections du 14 septembre 1930 « d'avoir aggravé la crise du Reich en retirant des capitaux qu'elles avaient confiés aux instituts de crédit allemands » (*ibidem*, p. 59). F. Perroux précise, en effet, que dès 1928, les banques françaises s'étaient substituées aux banques américaines pour dispenser des crédits à l'Allemagne. Il observe, par ailleurs « la compénétration » des capitaux franco-allemands et cite comme exemple la participation de Saint-Gobain aux entreprises allemandes de verrerie ; la participation des grands moulins de Strasbourg aux entreprises allemandes de meunerie, etc.

Après avoir ainsi mis au jour les liens solides qui ont été établis, F. Perroux s'attache à commenter les deux occasions de conflit d'ordre politico-économique : le problème des réparations et celui de la Sarre. La première source de conflit charrie avec elle une kyrielle de ressentiments français à l'égard de la dénonciation unilatérale par les allemands des accords figurant dans le plan Young. Quant à la seconde, si elle devait conduire à l'abandon de la Sarre aux allemands, « elle entraînerait des conséquences désastreuses soit pour le territoire lui même, soit pour l'économie française » (*ibidem*, p.67).

On ne saurait trop souligner ici le caractère extraordinairement novateur de la démarche de F. Perroux : si les phénomènes d'emprise de structure massivement présents dans la sphère des activités économiques [10], sont bien une réalité effective, les coagulations d'intérêts

[10] À travers l'exercice par les conglomérats industriels « d'une souveraineté de fait » comme le relève F. Perroux.

qu'ils matérialisent, si puissants qu'ils soient, ne sont pas de nature à infléchir les représentations collectives et les choix politiques d'autres acteurs, mus au demeurant soit par le motif du profit, comme les banques, soit par la conception idéologique dominante de l'intérêt national qu'ils concourent à rendre hégémonique, s'agissant des pouvoirs publics et de l'opinion publique, quelle soit ou non inféodée à ces derniers. C'est précisément parce qu'elle exhume les articulations complexes entre idéologies, valeurs, comportements et choix que la démarche de F. Perroux peut se réclamer d'une épistémologie politique, différant en cela de manière substantielle de l'économie politique internationale contemporaine qui certes s'intéresse au jeu des différents types de pouvoir mais en faisant l'économie d'une réflexion épistémologique sur les modalités de leur prise en compte.

b) L'indépendance de la Nation « Autriche », clef de voûte de l'équilibre en Europe centrale

L'indépendance de l'Autriche, fut-elle l'expression du verdict des grandes nations au terme du démantèlement de l'Empire austro-hongrois, ou véritablement voulue par les citoyens de la nouvelle république fédérale ? Après avoir observé que l'Autriche traverse une crise majeure, crise de structure et crise de vouloir-vivre, François Perroux s'emploie à montrer les chances pour l'équilibre de l'Europe d'une réponse adaptée à cette double crise. La crise de structure naît de la disproportion entre l'infrastructure économique (services publics, système bancaire, Bourses, usines, maisons de commerce) héritée de l'ordre politique ancien et les « besoins désormais restreints d'une économie aux proportions modestes » [Perroux F. (1934 a), p. 247]. À cette crise de structure les grandes puissances ont répondu par des injections massives de crédit en 1918, en 1919, en 1920, en 1925 et pour finir en 1933. Si cette politique était sans doute nécessaire, elle ne pouvait être cependant qu'un adjuvant, puisque selon F. Perroux « une crise de structure n'est pas résolue par des injections périodiques de crédit »[11] (*ibidem*, p. 249). Quant à la crise de vouloir-vivre qui sévit dans la nouvelle république fédérale, elle résulte de la division de la

[11] Quelle actualité dans ce diagnostic ! En effet, si la crise financière qui a éclaté en 2007 est effectivement une crise des structures de financement du capitalisme contemporain, les injections de liquidités répétées montreront rapidement leurs limites. Et c'est sans doute la racine de la supériorité de l'analyse du gouvernement allemand dont les références doctrinales (« le marché autant que possible, l'État autant que nécessaire ») conduisent nécessairement à une analyse sans complaisances de la crise actuelle, dans sa dimension structurelle.

nation autrichienne qui oppose la population paysanne conservatrice, traditionaliste, religieuse de la province et les deux millions d'hommes groupés dans la capitale, qui se réclament de la social-démocratie, de la libre pensée et de la libre critique.

De fait, souligne F. Perroux l'indépendance de l'Autriche s'est maintenue moins par un « effort de regroupement, de rassemblement des forces nationales » que par des interventions extérieures. Mais, ajoute-t-il, « une crise de vouloir-vivre n'est pas résolue par des ordres de vivre lancés de l'étranger » (*ibidem*, p. 251). Dès lors la question cruciale mérite d'être posée : « l'Autriche est-elle, se sent-elle, se veut-elle une nation ? », (*ibid.* p. 253). Pour le savoir, il convient de revenir sur la manière dont une nation se constitue, et découvrir que ce modus operandi procède par similitudes et oppositions ; « Ainsi de tout groupe social. Barrière, niveau : c'est toute la classe. Frontière – c'est-à-dire rupture –, adhésion : c'est tout le phénomène national » (*ibid.* p. 253). Si le pronostic relatif à l'issue de la crise de vouloir-vivre est pessimiste, puisque le gouvernement Dollfuss vient d'écraser en février 1934 la classe ouvrière et les défenseurs de la social démocratie : « durant quatre jours les socialistes autrichiens défendent sous le fer et dans le sang le haut idéal que d'autres socialistes d'Europe ont, d'un cœur plus léger, congédié » (*ibid*, p. 257), l'issue à la crise de structure semble plus facile à trouver. Alors que le gouvernement Dollfuss « tente par la contrainte, de forger l'unité nationale que l'accord des volontés s'est révélé impuissant à former » (*ibid*, p. 260), le peuple autrichien, encore divisé contre lui-même « fait front contre l'emprise d'autrui ». Ainsi F. Perroux relève-t-il comme particulièrement significatif le fait qu'en 1934 tous les partis veulent l'Autriche indépendante, alors qu'en 1920 l'Anschluss faisait la quasi unanimité des partis et répondait au vœu de la majorité de la population. Otto Bauer qui publie en février 1934 une brochure sous le titre « la Révolte des travailleurs autrichiens» « énonce en termes exprès que les vainqueurs de février seront peut-être un jour contraints de demander l'aide de ceux-là mêmes qu'ils ont écrasés » (*ibid*, p. 263). Sur le plan économique la résolution de la crise de structure que traverse l'Autriche ne peut provenir que d'un élargissement de ses débouchés. Dans cette perspective F. Perroux admet l'opportunité d'un rapprochement italo-austro-hongrois et le bien-fondé des mécanismes de compensation prévu dans les conventions BROCCHI [12]. Il note l'élargissement souhaitable de cette

[12] Ces conventions mettent en place un mécanisme ingénieux de compensations qui préfigure celui de l'Union Européenne des Paiements.

combinaison à trois en direction de l'ensemble danubien : « selon cette manière de voir (...) une Autriche indépendante est indispensable à une organisation danubienne normale ; inversement, seule une combinaison qui englobe tous les États successeurs de l'ancien empire peut redonner vie à l'économie de l'Autriche et asseoir définitivement l'indépendance de cette nation » (*ibid*, p. 273). Toutefois F. Perroux observe que l'indépendance de l'Autriche est défendue à la fois par la France et par l'Italie, dans des perspectives contradictoires : pour la France, il s'agit de soustraire l'économie danubienne aux influences étrangères, alors que l'Italie cherche à imposer une sorte de protectorat déguisé à l'Autriche et à la Hongrie. La véritable issue à la crise de vouloir-vivre de l'Autriche et à la crise danubienne s'inscrit dans le prolongement de la politique extérieure de la France : consolidation de la petite Entente et rapprochement entre celle-ci et les États d'Autriche et de Hongrie puisque les voies de communication directes entre nations de la petite Entente passent par ces deux pays. Ainsi, l'indépendance de l'Autriche est-elle, au même titre et pour d'autres raisons que la pérennité de la petite Entente, un des gages de stabilité politique en Europe.

c) Une intégration voulue par les peuples, instrument de la coagulation de groupes nationaux dans l'Europe du centre

Alliance entre la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie, la Petite Entente, initialement « syndicat d'assurances mutuelles » destiné à défendre la structure territoriale nouvelle de l'Europe danubienne a cependant été investie dès le départ, par ses fondateurs, de missions plus hautes. Ainsi F. Perroux rappelle-t-il que l'apôtre et le promoteur de la Petite Entente, le roumain Take Jonesco « l'avait conçue sur des bases plus larges que celles sur lesquelles elle fut, par la suite, édifiée. Il souhaitait que grossie de la Pologne et de la Grèce, elle se dressât comme une barrière continue ente la Russie et le germanisme » [Perroux F. (1934 b), p. 188]. Au seuil des années 30 le problème se pose différemment puisque pressée par le révisionnisme hongrois et les sollicitations italiennes la petite Entente doit opter entre le statut d'armature d'une économie danubienne et celui de zone d'influence économique des grandes puissances. Cette option fondamentale doit cependant s'exercer dans le contexte peu favorable de la crise économique des années trente: citant l'exposé du 31 octobre 1933 de M. Bénès devant la commission des affaires étrangères, dans lequel ce

dernier montre qu'une politique de collaboration durable entre les États de la petite Entente est liée à l'adoption d'une politique d'économie dirigée et même à une spécialisation des économies nationales, F. Perroux observe que « tous les grands problèmes de l'actualité ramènent à cette notion de structure des capitalismes nationaux dont l'élaboration théorique est encore si imparfaite » (*Ibidem*, p. 194, note 1). Après avoir montré que l'option de la petite Entente en faveur d'une entente économique danubienne entre tous les États successeurs de l'Autriche-Hongrie « touche aux ressorts les plus intimes de la politique contemporaine » F. Perroux conclut qu'il n'y a pas de puissance « à intérêts limités » « pas plus qu'il n'y a de mission historique des grandes puissances » (*Ibidem*, p. 198).

L'analyse des relations internationales que F. Perroux présente dans les trois articles que nous avons évoqués revêt les mêmes exigences et les mêmes caractéristiques sur le plan de la méthode que celle qu'il va mettre en œuvre pour rendre compte du devenir des capitalismes nationaux face à la crise. Il s'agit fondamentalement de comprendre les conditions du passage d'une vision théorique, assujettie à des finalités données, à une action sur les réalités qui doit toujours satisfaire aux conditions de résolution des problèmes, du but, de la qualification et de la légitimité, déjà cités.

II.2. Le capitalisme, en crise, est-il réformable ?

La crise des années trente est celle d'un capitalisme de grandes unités. La spécificité des structures du capitalisme des grandes unités permet-elle d'apprécier la pertinence et la viabilité de politiques économiques qui visent à le réformer dans le but de surmonter la crise ? F. Perroux en est convaincu puisqu'il va, sur la base de l'analyse de ces structures, récuser à la fois le retour aux conditions de fonctionnement régulier du libéralisme et l'accès aux conditions de fonctionnement régulier de l'économie intégralement planifiée. Si la disqualification des solutions extrêmes est prononcée sur la base d'une réflexion théorique abstraite, il n'en va pas de même s'agissant de l'évaluation des politiques concrètes mises en œuvre dans les économies totalitaires d'Allemagne et d'Italie. Dans ces économies, F. Perroux constate des transformations structurelles, impulsées par des politiques économiques de nature inédite : dès lors l'enjeu scientifique et politique fondamental lié à une évaluation correcte de ces politiques consiste à démêler si elles ne sont que des politiques d'accompagnement de l'évolution du système capitaliste dans la crise qu'il traverse, ou si

elles ont la capacité de transformer les règles de fonctionnement du dit système.

a) Comment éviter de confondre la recherche de théorie pure et la décision de politique concrète

Le capitalisme de grandes unités, qui offre les avantages de la production en masse, de la réduction du coût et de la concentration présente aussi les défauts d'un régime à base de monopoles. Le retour à un « capitalisme atomique », qui équivaudrait à une inversion des structures est exclu et par conséquent est également exclu le retour aux conditions de fonctionnement régulier du libéralisme. De même l'accès immédiat aux conditions de fonctionnement d'une économie intégralement planifiée est impossible, puisque déjà sur le plan purement théorique, « nous n'avons pas et nous n'aurons peut-être jamais de constructions théoriques de la planification intégrale » [Perroux F. (1938 b) p.76]. Après avoir ainsi récusé les positions limites, il convient de réfléchir sur la marge des possibles. Celle-ci est définie par le « résidu essentiel » que constitue l'économie de marché. Après avoir affirmé que « toute économie de marché est en un sens organisée » (*ibidem*, p.77), F. Perroux montre que c'est par rapport à ce résidu essentiel que « la majorité des doctrinaires et des hommes d'action cherchent des solutions appropriées » (*Ibid.*, p. 77). Dans ce contexte, celui défini par la marge des possibles, deux méthodes s'offrent à la réflexion : celle de la nationalisation ; celle du contrôle et de l'intervention de l'État, abstraction faite de tout accroissement du secteur public. S'agissant de la nationalisation, F. Perroux la qualifie ainsi : « elle est un moyen politique dont ou peut user ou non suivant la conjoncture. Elle peut résoudre certains aspects de la crise de l'État. Elle n'est pas apte en tout cas à dénouer la crise de l'économie de marché » (*Ibid.*, p. 79). Reste la deuxième méthode, qui s'entend soit de l'intervention sporadique de l'État telle qu'elle est en France l'œuvre de l'État parlementaire et qui « a multiplié les preuves de son insuffisance et de ses faiblesses » (*Ibid.*, p. 79), soit de réformes de structure qui recouvrent les expériences d'économie mixte et les expériences corporatives.

Selon F. Perroux le critérium du corporatisme « réside dans l'énoncé de règles obligatoires pour l'ensemble d'une profession, ces règles étant formées par la majorité des intéressés, sous le contrôle de l'État » (*Ibidem*, p. 80). À ce corporatisme *lato sensu* qui vise à améliorer le capitalisme sans le transformer, F. Perroux oppose un corpo-

ratisme *stricto sensu* dans lequel la corporation « est une réaction contre la séparation du travail et du capital et veut être un remède aux maux qu'implique l'essence même du capitalisme et non pas seulement une de ses formes » (*ibid.*, p. 80) [13]. En d'autres termes, il y a lieu de ne pas confondre « la Communauté de travail » en tant que principe fédérateur d'une alternative au capitalisme et qui à ce titre est l'objet de la part de F. Perroux d'une préférence de pure théorie économique, et le « corporativisme », qui sous le régime fasciste, n'est « qu'une politique économique appliquée à un système de production et d'échanges qui reste capitaliste » [Perroux F. (1933 b), p. 1413, note 12].

b) Possibilité et viabilité des réformes de structure dans un capitalisme en crise

La nécessité d'une réforme de structures naît du décalage entre l'État libéral et les transformations du capitalisme contemporain. Selon F. Perroux l'État libéral possède une triple caractéristique : il est incapable de représenter l'ensemble de la nation puisqu'il est voué par nature à être l'instrument docile d'une majorité; il restreint au minimum son intervention puisque sa fonction est d'exprimer les majorités successives; il est un État de classe, conquis successivement par une oligarchie capitaliste, ou par les salariés au sens large du mot. Or les mutations du capitalisme contemporain appellent de nouvelles fonctions que l'État libéral est incapable d'assumer et que l'État fasciste, pour sa part, a définies ainsi : « la coordination de l'accroissement des forces économiques de la nation, et l'amélioration du système capitaliste dont l'essentiel est conservé » [Perroux F. (1993 b), p. 1416]. Si, en remplissant cette double fonction l'État corporatif apporte la preuve de la possibilité de la mise en œuvre de réformes de structures ; il en détruit les conditions de viabilité en faussant complètement les conditions de représentation des intérêts professionnels [14]. La reconnais-

---

[13] Gaétan Pirou critique ainsi cette opposition, déjà présentée par F. Perroux dans sa préface à la thèse de R. Goetz-Girey, publiée en 1936 : « ... nous pensons que le corporatisme doit être défini moins en fonction du **capitalisme** qu'en fonction du **libéralisme et de l'étatisme** », Corporatisme 1937, *Revue d'économie politique*, vol. 51, 1937, p. 1333.

[14] « Le régime parlementaire est un régime de contrepoids. Cahin-caha il a largement socialisé le capitalisme. Ce qu'il contient de garanties pour les masses est refusé au peuple italien. Un syndicalisme libre ou un syndicalisme autoritaire avec prépondérance ouvrière introduit un nouvel élément de correction à l'égard du capitalisme et du parlemen tarisme. Tout syndicalisme de cette sorte a été anéanti dans la péninsule » (13, p. 1446).

sance des intérêts professionnels est, aux yeux de F. Perroux, une étape décisive de l'évolution du système capitaliste puisqu'elle conduit à reconnaître à la profession organisée « une autorité et des intérêts supérieurs et en tout cas irréductibles à ceux qui s'y rattachent » [Perroux F. (1930), p. 283]. Par là « s'accuse un divorce entre les techniques individualistes de nos lois et les rapports collectifs nés de la vie industrielle, l'idée de l'intérêt s'effaçant peu à peu devant celle de fonction » (*Ibidem*, p. 284-285). Ce bouleversement des règles de droit qui modifie complètement le problème de la recevabilité de l'action syndicale, s'accompagne d'une évolution du contenu de la notion d'intérêt professionnel. Si l'on prend l'exemple des syndicats agricoles, ou constate que l'on passe de l'organisation des achats collectifs à la défense du prix de revient, puis à une fonction d'assurance et d'assistance dont l'exercice conduit les syndicats professionnels à créer des caisses de crédit ; puis, enfin, à l'élévation du niveau social et moral des membres qui les composent. Cette évolution qui satisfait selon F. Perroux aux conditions d'émergence d'un État, dont la nature et les missions sont fort différentes de l'État libéral, n'a évidemment pas lieu dans l'expérience du corporativisme. En effet, le syndicalisme fasciste promeut un syndicalisme qui s'oppose en tout point au syndicalisme révolutionnaire : au lieu de nier la nation, il l'exalte ; au lieu d'affirmer la lutte des classes, il la nie ; au lieu de prôner l'indépendance du syndicat à l'égard du parti, il affirme la nécessaire subordination du premier par rapport au second [Perroux F. (1928 a), p. 1100-1103]. Dans le régime fasciste, le syndicat est une institution de droit public dotée de larges prérogatives, mise au service d'une conception visant à substituer une justice d'État à un système d'arbitrage et qui fait de la grève et du lock-out un délit.

Si, en Italie, le corporativisme a constitué une politique autoritaire et productiviste favorisant l'expansion en profondeur du capitalisme, a-t-il pour autant permis de résoudre les antagonismes capitalistes ? Faisant le bilan en 1939 de l'entreprise d'élimination, par l'action politique, de l'antagonisme capitaliste en Allemagne et en Italie, F. Perroux constate qu'elle s'est accompagnée d'une confusion de l'économie publique et de l'économie privée et du passage d'une économie complexe à une économie de guerre [Perroux F. (1939) p. 551]. Ainsi la viabilité d'une politique de réformes de structures est loin d'être avérée, puisque « par une évolution en spirale, les économies totalitaires reconduisent par un long détour, à un stade antérieur au capitalisme libéral, en effaçant la frontière entre marché et contrainte ; entre entreprise et État » (*ibidem*, p. 555). L'anéantissement des structures

syndicales et des contrats collectifs, la discipline des ententes, la substitution de prix et de marchés politiques aux prix et aux marchés économiques, la constitution de plans nationaux sont-ils l'effet de l'impossibilité de régler le fonctionnement d'un capitalisme de groupes, animés de volontés monopolistiques, par la seule loi de l'automatisme et du marché ou la conséquence d'une progression délibérée de l'économie complexe à l'économie de guerre ? La réponse à cette question appelant des jugements de valeur sur les principes d'une politique n'est plus principalement du ressort du sociologue, mais bien du moraliste.

III. – CRISE DE LA REPRÉSENTATION ET AMBIGUÏTÉS DES PRÉFÉRENCES SOCIALES : L'ÉTHIQUE IMPOSSIBLE DÉPASSEMENT DU POLITIQUE

Dans l'entre-deux guerres, F. Perroux dénonce avec vigueur mais en des termes parfois aventureux la crise de la démocratie parlementaire qu'il impute à une crise de la représentation. Le premier volet de son œuvre de moraliste est complété par une analyse des mythes hitlériens, qui constitue une mise en garde contre une dérive totalitaire dans les réformes susceptibles d'être apportées à cette crise.

III.1. Des mythes soréliens à la représentation comme fiction

Dès 1928, dans son article consacré dans la Revue de l'Université de Lyon à « Georges Sorel et la grève générale », F. Perroux s'intéresse au mythe qu'il qualifie successivement « d'éthique condensée », « d'interprétation instinctive », d'état psychologique complexe qui participe « du mode de connaissance, du sentiment global, de la discipline spontanée d'action », bref de « représentation émotive qui contraint à l'acte » [Perroux F. (1928 b), p. 161]. Si le traitement que propose Georges Sorel de la grève générale comme un mythe, requiert une analyse approfondie, c'est parce qu'il livre une compréhension du contenu de la lutte des classes qui, au-delà des analyses théoriques, permet d'atteindre à l'intelligence en profondeur du mouvement ouvrier. Au terme de son analyse de l'œuvre de Georges Sorel, F. Perroux découvre trois courants philosophiques à la source de la pensée de celui-ci : le déterminisme sorélien qui renvoie à une certaine interprétation du marxisme ; le pragmatisme sorélien qui explique qu'un syndicaliste en s'appropriant le mythe puisse atteindre la réalité puisqu'il la crée ; l'intuitionnisme sorélien qui procède de Bergson et pose l'intuition à la fois « comme une source de connaissance et comme une discipline d'action» (*Ibidem*, p. 177).

Cette réflexion liminaire sur la pensée de Sorel conduit F. Perroux à l'analyse de la dictature du prolétariat puis à la notion de classe sociale. S'agissant de la dictature du prolétariat F. Perroux n'innove guère en relevant chez Marx son double caractère de phase de transition et de phase de domination politique. Il témoigne, en revanche, d'une réelle lucidité lorsqu'il oppose sur cette question les thèses des marxistes slaves et celles des marxistes de l'Europe centrale. Comment concilier l'écrasement de l'ordre bourgeois et la réalisation de la démocratie prolétarienne, telle est la pierre d'achoppement des thèses des marxistes slaves. Quant aux marxistes de l'Europe centrale qui assimilent la notion de dictature du prolétariat à une situation de fait et non à une forme de gouvernement, F. Perroux leur retourne la question suivante: « la dictature du prolétariat est-elle une forme de socialisme désirable ? » [Perroux F. (1928 c), p. 132]. Il loue Varga pour avoir montré qu'au début de la dictature du prolétariat « l'insécurité est portée à son maximum et le salarié n'a même plus les assurances précaires dont il bénéficiait autrefois » (*ibidem*, p. 135). D'où le probable abaissement du standard de vie du prolétariat industriel, au début de la dictature. Dès lors, la question se pose de savoir si la suppression de l'antagonisme de classes mérite un tel sacrifice, bref si le jeu en vaut la chandelle.

Dans son article de 1938 paru le 1er mai et consacré aux « limites et dépassement de la notion de classe » F. Perroux montre la nécessité d'un appareil d'analyse complémentaire à celui de Marx dont la validité est étroitement circonscrite au capitalisme. Définir la classe par le poste occupé par l'agent économique dans la production c'est effectivement laisser dans l'ombre les « différenciations de la zone non capitaliste des économies contemporaines » [15], et se condamner à ne pouvoir interpréter les conflits « hors classe » qui mobilisent des représentations collectives relatives à des activités tendant à la satisfaction d'un groupe stable de besoins. Ceux qui se livrent à ces activités et qui partagent les représentations collectives qui y sont associées constituent des « états ». D'où le difficile problème de la représentation dans un capitalisme national : il n'est pas sûr que le système de représentation fondé sur l'antagonisme de classes entre ouvriers et patrons, épuise le problème de la nécessaire représentation des fonctions, qui peuvent être à l'origine de conflits entre ressortissants des différents « états ».

---

[15] [Perroux F. (1938 c), p. 168]. L'auteur ajoute « Elle (la classe) ne permet de comprendre ni l'artisanat, ni la paysannerie, ni les exploitations publiques ».

À partir de là se produit dans l'œuvre de F. Perroux un glissement dont le terme sera connu avec la publication de l'ouvrage intitulé *Le Sens du nouveau Droit du travail* aux éditions Domat-Monchrestien en 1943. Ce glissement est celui qui conduit F. Perroux de la critique de représentation à l'opposition entre syndicalisme réel et démocratie. Partant de l'analyse de la décision politique, comme option concernant la vie d'un groupe et son orientation, F. Perroux constate qu'elle n'est ni nécessairement, ni sûrement prise par des « représentants ». Il ajoute que « représentation politique n'entraîne pas *ipso facto* décision politique. Elle ne l'entraîne que dans la mesure où un déséquilibre profond des forces, des puissances et des intérêts existe dans la société » [Perroux F. (1939 c), p. 793]. Opposant deux conceptions de la représentation, l'une française partant de prémisses abstraites et individualistes et fondées sur l'idée de mandat et l'autre allemande, appuyée sur une volonté de réalisme social et débouchant sur l'idée du représentant-organe, F. Perroux les rejette l'une et l'autre comme incapables d'aboutir « à une sélection efficace de chefs capables de prendre des décisions conformes aux vocations d'un groupe social » (*ibidem*, p. 795-796) [16]. Après avoir critiqué l'homme de Chambre en sa triple qualité de commis d'un parti ; de domestique tyrannique des usagers de la puissance publique ; de principule de Parlement ; F. Perroux lui oppose le chef, l'homme d'État, créateur d'images et de mythes, capable de provoquer et d'orienter l'action et nanti d'un bon sens et d'un réalisme inattaquables. Si l'homme de Chambre et l'homme d'État n'expriment pas les mêmes réalités, alors se pose « l'inquiétante question » : « Que deviennent par rapport à eux, l'idée et la réalité de la représentation ? » (*ibidem*, p. 802). F. Perroux est alors conduit à opposer une représentation intégrale qui suppose une représentation des groupes, assise sur une « modalité quelconque de vote plural » à la représentation « dirigée et fragmentaire » que constitue la représentation parlementaire et plus encore la représentation syndicale.

Gaétan Pirou dans le numéro de la *Revue d'économie politique* daté de juillet 40 à décembre 44 a clairement dénoncé les risques d'une telle conception et porté le jugement le plus exact et le plus mesuré sur les sympathies que F. Perroux dans le prolongement de ses idées exprimées en 38-39 manifestera à l'égard du régime de Vichy : « En ce qui concerne la France, je crois que le tableau contrasté de la législation du travail sous la III^e^ République et dans l'économie d'armistice est faus-

---

[16] F. Perroux ajoute : « Le seul représentant efficace est un chef convenablement choisi et opportunément contrôlé ».

sée par l'ardente passion doctrinale qui anime M.F.P. Comme le signalait discrètement l'auteur du compte rendu de ce volume dans Droit social (numéro de mars 1944), la sévérité que M.F.P apporte à juger la législation sociale de la III^e^ République, et la bienveillance qu'il réserve aux institutions de la période 1940-1944 (en particulier à la Charte du Travail) semble relever de la polémique plus que de la science (...) Nous voyons clairement aujourd'hui que la Charte du Travail était une construction artificielle, qu'elle ne conservait du syndicat que le nom, et surtout – ce qui est directement contraire à une des thèses fondamentales de M.F.P. – qu'il y a affinité et non opposition entre le syndicalisme réel et la démocratie, et que pour apporter aux problèmes sociaux des solutions valables, il faut se mettre dans la ligne de la démocratie et du syndicalisme en les prolongeant, et non leur tourner le dos » [Pirou G. (1944), p. 551)].

b) François Perroux et les mythes hitlériens.
Des fonctions de l'exigence éthique

La première édition des « Mythes hitlériens » paraît à Lyon en 1935. L'édition portugaise de 1937 contient quatre chapitres nouveaux, correspondant à des textes rédigés en 1936. La nouvelle édition française de 1939 est l'occasion de nouvelles adjonctions correspondant à des textes publiés en 1938 principalement dans la *Vie intellectuelle*. Le titre du livre est modifié pour tenir compte de l'évolution du contexte international entre 1935 et 1939 [17]. La rédaction de l'ouvrage comme sa conception sont intimement liées aux voyages que fit F. Perroux à Berlin en 1934 où il rencontra Werner Sombart et des théoriciens proches du régime national-socialiste comme Carl Schmitt, et au Portugal ainsi qu'en Italie en 1935.

En avril 1936, paraît dans la revue *L'actualité* économique de Montréal un article que F. Perroux intitule « Sur la signification générale du fait fasciste ». Cet article est précieux car il livre la clef de la construction des éditions successives des Mythes hitlériens. S'interrogeant sur les caractères d'un fascisme essentiel, indépendant des contingences nationales des fascismes au pouvoir, F. Perroux en dénombre six : une

[17] Le nouveau titre est « *Des mythes hitlériens à l'Europe allemande* ». L'avant propos de la 2^e^ édition est daté du 12 avril 1939. La deuxième édition des *Mythes hitlériens* est l'un des deux ouvrages interdits de la « Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence », qui figurent à la fois sur la première « liste Otto » de septembre 1940 et sur la seconde « liste Otto » d'août 1942. Nous remercions notre collègue Jean-Pierre Potier pour ces précisions.

forte affirmation des « valeurs traditionnelles » en réaction au rationalisme du XIX^e siècle ; une réhabilitation de la connaissance intuitive à l'origine d'une pseudo-théorie de la connaissance ; une indépendance de l'exécutif fondée sur la négation de toute forme de représentation politique ; la mise en sommeil des assemblées élues et la fusion de l'État et de la société civile à partir de la revalorisation des groupements intermédiaires traditionnels tels que la famille, la profession, la région, le pays, et de la création de groupements intermédiaires nouveaux avec le système de parti unique et le système des corporations qui vise à subordonner les différentes activités économiques à l'initiative de l'État ; enfin la subordination de l'économie au politique [Perroux F. (1936), p. 56-59].

Dans les mythes hitlériens, F. Perroux s'attache à spécifier la forme allemande de ce fascisme essentiel et à en rechercher les causes.

Le nazisme corrige et dépasse (si l'on peut dire !) le fascisme essentiel par l'adjonction de quatre mythes relatifs à la race, au soldat politique, au socialisme allemand et au Reich [Perroux F. (1940), p. 33-45] qu'une pseudo-théorie de la connaissance a pour fonction de transformer en vérités établies. Cette pseudo-théorie de la connaissance repose sur trois propositions (*Ibidem*, p. 261-268) : l'affirmation de l'inféodation nécessaire de l'activité scientifique à un système de valeurs ; la référence obligée des concepts créés à une conception de la vie et du monde, déjà là et indépendante de l'activité scientifique et qui peut seule conférer du sens aux concepts ; l'affirmation selon laquelle « un peuple est principe et terme de la vérité » (*Ibidem*, p. 265), c'est à dire l'affirmation « d'un naturalisme de Volk, qui postule que des êtres humains sont soumis a une loi propre ou à un caractère propre de développement qui ne dépendent pas d'eux » (*Ibidem*, p. 265).

Les causes du fascisme ou plus exactement les aspirations, auxquelles celui-ci entend répondre sont : le retour à un pré-capitalisme présenté comme l'instrument de la consolidation des valeurs traditionnelles ; une tentative de consolidation de la rationalisation de l'appareil productif qui passe par la restauration d'une discipline conforme aux besoins du capitalisme industriel ; la réponse à une menace dirigée contre l'unité et l'indépendance de la nation. Plus fondamentalement, F. Perroux lie l'avènement du fascisme à l'échec du socialisme, comme « essai de rénovation spirituelle » [Perroux F. (1936), p. 66].

CONCLUSION

Présentant le courant institutionnaliste américain, W. Dugger déclare que celui-ci, outre son adhésion très forte à l'exigence de réalisme, présente sept caractéristiques : 1) l'accent mis sur l'analyse des processus ; 2) la reconnaissance des phénomènes de pouvoir comme partie intégrante des réalités économiques ; 3) le scepticisme quant à la pérennité des facteurs qui ont légitimé la création des institutions dans lesquelles nous vivons ; 4) le caractère dichotomique des comportements des acteurs qu'il s'agisse des individus ou des institutions elles-mêmes, puisqu'ils poursuivent chacun à des degrés divers pas seulement la satisfaction des intérêts privés qu'ils servent mais aussi celle de l'intérêt public de la société dans son ensemble ; 5) l'accent mis sur le thème de l'évolution par opposition à une conception de la réalité économique gouvernée par la recherche de l'équilibre ; 6) le holisme entendu comme une conception philosophique au terme de laquelle les économies sont appréhendées comme des éléments faisant partie d'ensembles sociétaux et culturels plus vastes ; 7) l'instrumentalisme qui conduit à reconnaître que la réflexion économique s'insère dans une démarche orientée par des valeurs visant de manière continue à exprimer des jugements de valeur, eux-mêmes révisables, sur les fins et les moyens de l'activité économique [18]. L'œuvre de F. Perroux d'avant guerre s'inscrit pleinement dans cette démarche. Ce qui l'en sépare, et qui assigne à cette œuvre son caractère unique, ce sont les fondements philosophiques et éthiques qui l'ont conduit à concevoir une véritable épistémologie politique et historique.

Si l'utopie de la communauté, dont la conceptualisation est indissociable de son appartenance au courant personnaliste [19], fait apparaître F. Perroux comme un théoricien à la fois anti-capitaliste et sceptique quant à la viabilité du parlementarisme, sa connaissance unique du marginalisme et néo-marginalisme autrichien et la fécondité de la théorie de la connaissance et de la méthode élaborées au seuil des années 30 lui auront évité de s'inféoder aux courants politiques extrémistes de droite, comme de gauche. En revanche, s'agissant de la communauté

---

[18] *Cf.* W.M. Dugger (1992) Underground Economics. A Decade of Institutionalist Dissent. Introduction p. XX M.F. Scharpe Inc., New-York.

[19] Dans *Révolution personnaliste et communautaire*, ouvrage publié en 1935, à Paris, aux Éditions Montaigne, Emmanuel Mounier professe que la politique fondée sur le principe « communautaire » suppose un « rassemblement » nouveau, très différent de ceux auxquels nous a accoutumés le jeu des partis, et qui est dirigé aussi bien contre la société libérale que contre les sociétés totalitaires (p. 123) mais qui se fait fort d'utiliser des « communautés » déjà existantes et actives, comme le syndicalisme (p. 312).

de travail il n'a pas toujours su, ou voulu, respecter l'exigence formulée par lui-même visant à distinguer préférence théorique et choix de politique économique.

Mais il a fermement marqué l'insondable fossé entre la communauté, utopie perrouxienne, et les pseudo-communautés de l'État hitlérien: « En réaction contre la conception et la réalité atomiques de la société, et au-delà même de la notion juridique de société, l'hitlérisme pose l'exigence d'une communauté fondée essentiellement sur la sympathie et l'amour (...) De cette idée, il est aisé de passer à celle de communauté du peuple (...). La communauté populaire allemande est, en effet, présentée comme la seule qui importe aux Allemands et qui puisse exiger d'eux un sacrifice. Soigneusement délimitée, cette communauté, en revanche, ne laisse rien hors de ces prises. Elle nie les options et les choix. Elle élimine les volontés et les désirs ultérieurs de communion. Chaque citoyen est pris dans des pressions sociales auxquelles il ne peut se soustraire et soumis à un destin racial qu'il ne peut éluder » [Perroux F. (1940), p. 335-337]. Dans ce type de communauté, ajoute F. Perroux pousse le camp de concentration : « Ce lieu où l'on tue, où l'on martyrise, où l'on dégrade, ce lieu de géhenne et d'horreur surgit dans ce groupement qui veut être plus qu'une société et qui proclame qu'il procède de la conjonction et de l'amour. Ceux qui sont exclus, le sont parce qu'ils sont tels ou tels, parce qu'ils ont un sang jugé impur, parce qu'ils sont nés sous le signe d'un destin étranger. De l'extérieur, cette troublante coïncidence pousse les esprits non prévenus à se demander si la seule communauté authentique n'est pas cette petite communauté souffrante, dont les limites sont tracées par des fils à haute tension ou des réseaux de barbelés. Il n'est pas interdit de croire que, dans un ensemble qui se présente à base de communion, la seule communauté où se soient formés des choix libres durement réprimés, est celle du camp de concentration » (*Ibidem*, p. 337-338).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFTALION A. [1923], *Les Fondements du socialisme, Étude critique*, Librairie Marcel Rivière, Paris.

PERROUX F. [1926], *Le problème du profit*, Libraire Giard, Paris.

PERROUX F. [1928 a], « Le syndicalisme fasciste », *Revue d'économie politique*, tome XLII, p. 1100-1113.

PERROUX F. [1928 b], « Georges Sorel et la grève générale », *Revue de l'Université de Lyon*, tome I, repris *in* R. Barre *et alii* (1992), La « *cœxistence pacifique, 20 ans après* », Les éditions de l'Épargne, Paris.

PERROUX F. [1928 c], « La Dictature du prolétariat chez les marxistes », *Questions pratiques*, 2e série, tome IX p. 115-136.

PERROUX F. [1930], « L'Évolution de la notion de défense des intérêts professionnels dans les syndicats agricoles », *Revue d'économie politique*, tome XLIV, p. 282-302

PERROUX F. [1931], « La notion de groupe industriel », *Revue d'économie politique*, tome XLV, p. 1377-1402.

PERROUX F. [1932], « Essai sur les relations économiques franco allemandes », *Revue de l'Université de Lyon*, tome V, p.39-68, repris *in* R. Barre *et alii* (1991), *« L'Europe sans rivages », 40 ans après*, Les Éditions de l'épargne.

PERROUX F. [1933 a], « Société d'économie mixte et système capitaliste », *Revue d'économie politique*, tome XLVII p. 1275-1313.

PERROUX F. [1933 b], « Économie corporative et système capitaliste. Idéologie et réalité », *Revue d'économie politique*, tome XLVI 1, p. 1409-1478.

PERROUX F. [1934 a], « L'Indépendance de l'Autriche », *Revue de l'Université de Lyon*, tome VII, p. 245-278, repris *in* R. Barre *et alii* (1991), *« L'Europe sans rivages », 40 ans après*, Les Éditions de l'épargne.

PERROUX F. [1934 b], « La Petite Entente et la crise européenne », *Revue de l'Université de Lyon*, tome VII, repris *in* R. Barre *et alii* (1992), *La « cœxistence pacifique », 20 ans après*, Les Éditions de l'épargne.

PERROUX F. [1935], « La pensée économique de Joseph Schumpeter », *in* Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, Paris.

PERROUX F. [1936], « Sur la signification générale du fait fasciste », *L'actualité économique*, l2ème aimée, vol. 1, n° 1, Montréal, p. 52-67.

PERROUX F. [1938 a], « Sur le mot "capitalisme". Sens et faux-sens », *Esprit*, n° 72, 1er septembre, p. 711-734.

PERROUX F. [1938 c], « Limites et dépassement de la notion de classe », *Esprit*, 1er mai, n° 68, p. 161-180.

PERROUX F. [1938 b], « Pour et contre la communauté de travail », *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique*, vol. 8, n° 3-4, p. 68-91.

PERROUX F. [1939 a], « Pour un approfondissement de la notion de structure » *in Mélanges économiques et sociaux offerts a Emile Witmeur*, Librairie du recueil Sirey, Paris.

PERROUX F. [1939 b], « Comparaison avec l'étranger. Allemagne et Italie », *Revue d'économie politique*, vol. 53, p. 551-565.

PERROUX F. [1939 c], « La Représentation comme fiction et comme nécessité », *Esprit*, n° 78, 1er mars, p. 789-809.

PERROUX F. [1940], *Des Mythes hitlériens à l'Europe allemande*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.

PERROUX F. [1941], *Cours d'économie politique*, tome IV : La valeur des biens, les Éditions Donat-Monchrestien, Paris.

PIROU G. [1944], « Recension de F. Perroux. Le sens du nouveau Droit du Travail », *Revue d'économie politique*, vol. 54, n° 4 à 6, juillet 40 à décembre 44, p. 550-551.